

FÉVRIER 2025

N°6  
SEM/MTS/RER

31 rue de la Grange-aux-Belles  
75010 Paris  
www.solidaires-grouperatp.org

FX AROULS L3 : 06 63 43 25 24  
Nadia GUIOUGOU RER A : 06 58 90 69 09  
Antoine MIGALE RER A : 06 29 34 10 78

NICOLAS LE MESLE L3 : 06 64 43 17 51  
Morgane LE BOURHIS L11 : 06 26 86 03 27  
Yann NIQUET L13 : 06 15 09 10 65

Julie LAINE RER A : 06 81 23 49 59  
Farid BOUKHENFER RER A : 07 81 44 38 93  
Franck PERNUIT RER A : 06 70 79 84 38

## 1 La BU souhaite le meilleur alors qu'elle sème le pire

En début d'année, comme à l'accoutumée, chaque Direction adresse ses vœux pour ses agent-es. La BU RSF (SEM/MTS/RER) en fait tout autant. Ses vœux pourraient paraître sincères, mais en réalité, ils n'ont aucune profondeur. Preuve en est, ce que subissent les salarié-es au quotidien : harcèlement, déférente de procédures disciplinaires, management toxique, discrimination du fait du handicap, discrimination syndicale, racisme, violences sexistes et sexuelles. Cette liste est non exhaustive.

C'est bien le pire qui est offert à celles et ceux qui font le travail.

**Bonne année, mais... filez droit garnements.**

**L'année 2024 a connu bien luttés réussies par la mobilisation, au Métro et au RER**

**La ligne 8 a ouvert le bal** avec une grève pour les conditions de travail suivie majoritairement.

N'en déplaise au syndicat du patron qui a menacé ces militants de leur couper les relèves s'ils osaient se rebiffer. La honte !



**S'en est suivi la grève des agents de nuit sur la ligne 11**, après la découverte de mails assassins de GT concernant les agents de conduite. 100% de grévistes en service nuit. Ça calme !

**Pour finir, les GT de la Ligne 3** qui se sont mobilisés par 3 journées à 100% pour qu'enfin la Direction veuille bien retirer ses bouchons d'oreilles et consentir à créer une colonne de plus.

**Par la lutte, on agit sur notre quotidien sans vendre son âme au diable**

**Nous devons prendre conscience de notre capacité à faire plier la Direction.** Sans nous, il n'y a aucune production ! **Cultivons la solidarité, aucune Direction ne pourra nous résister.**

## SOMMAIRE

- 1 - La BU et ses vœux  
Ferré
- 2 - Refus d'une rechute AT  
Ligne 8
- 3 - « On organise le déni »  
Médiapart
- 4 - Opéra ou le théâtre...  
C2SP MTS
- 5 - Carton Rouge
- 6 - VSST, la RATP reçoit une mise en demeure  
BU RSF
- 7 - Amiante Gabriel Péri  
Ligne 13
- 8 - Recueil préalable  
Code du Travail

## 2 Refus d'une rechute AT, il faut agir

Ligne 8

**Le 15 février 2021, notre collègue se blesse au coude durant son temps de travail.** L'accident a été pris en charge par la CCAS. Plusieurs mois après, l'agent est consolidé. Malheureusement le coude n'a pas tenu et deux mois plus tard, il est en rechute.

**Mais voilà, la CCAS n'aime pas les rechutes.** La RATP protège mal les agents et la caisse, quand les salarié-es sont arrêté-e-s, fait tout pour ne pas les indemniser.

S'enclenche alors un parcours du combattant pour faire reconnaître la rechute sur l'accident initial. Saisie d'une demande à ce titre, la commission de recours amiable refuse également. Comme c'est étonnant !

**Accompagné par SOLIDAIRES, l'agent a pu préparer au mieux sa défense**

La CCAS tente toujours de nous appliquer le système privé de la sécurité sociale, la victime d'une rechute ne bénéficie pas de la présomption d'imputabilité. A l'inverse, **l'article 84 du Règlement intérieur de la CCAS** précise « les agents du cadre permanent victimes d'un accident du travail ou de trajet

*perçoivent, pendant toute la période d'incapacité de travail qui précède soit la guérison complète, soit la consolidation de la blessure ou le décès ainsi que dans le cas de rechute ou d'aggravation dûment constatée, l'intégralité de leur rémunération statutaire mensuelle ainsi que les primes ».* Cet article renvoie expressément à l'article 91 du statut du personnel. **Malgré toute la mauvaise foi de la caisse, il n'a pas été difficile de prouver le lien entre l'accident initial et la rechute.**



**L'argumentation de SOLIDAIRES a convaincu le tribunal, c'est une victoire pour notre collègue**

**L'argumentation de SOLIDAIRES a convaincu le tribunal, c'est une victoire pour notre collègue**

En fin d'année 2024, **le Tribunal Judiciaire a donné raison à notre collègue et la caisse a été condamnée.**

**SOLIDAIRES RATP est un syndicat de lutte.** Nous accompagnons les agents auprès de la Direction, de la Caisse, etc. **Tous nos représentant-es s'engagent également à témoigner pour les salarié-es.**

## 3



### MEDIAPART

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

**« On organise le déni » : la RATP accusée en justice de minimiser le harcèlement et les agressions sexuelles**

Le syndicat Solidaires a lancé une procédure pour faire condamner l'entreprise publique en raison de manquements dans la formation sur les violences sexistes et sexuelles et dans la conduite des enquêtes internes sur le sujet. L'inspection du travail s'en est inquiétée à de multiples reprises.

Dan Israel

30 janvier 2025 à 12h38

## 4 Opéra ou le théâtre de la déshumanisation C2SP

Après un bouleversement important des secrétariats, notamment par leur suppression en terminus, la Direction avance avec ses partenaires pour réduire à nouveau les effectifs. L'idée, se recentrer sur le cœur d'activité. Alors que les effectifs opérateurs/trices fondent à vue de nez, celui des cadres pour piloter les projets, lui, augmente. Une manière d'intensifier les contrôles sur le petit personnel. Les erreurs administratives explosent. Normal, il y a moins de monde pour faire le travail. Cela impacte d'une les conditions de travail des agent-es B4 (secrétariat) et de deux, indirectement le personnel de conduite. En effet, ce

sont ces agents concernés qui doivent se battre sur leur temps personnel pour résoudre les différentes erreurs liées à leur rémunération.

**L'IA au service du patronat et au détriment du personnel**

Comme pour le projet DIAPASON, c'est le silence des OSR, seules invitées aux négociations. Une fois mis en place, on s'en émeut. Aujourd'hui, les salarié-es B4 sont inquiété-es par le projet OPERA. Il est question de raboter les effectifs et de modifier les règles d'utilisations du personnel et la gestion administrative (congs, TC, etc). La distribution des tablettes va dans ce

sens, chacun-e fera le travail des B4 tout en étant en permanence géolocalisé.

**Les agents de maîtrise reprennent le travail du secrétariat**

Régulièrement, les agents se voient refuser telles ou telles demandes car ce ne serait plus possible pour le secrétariat. Il faudrait voir avec les agents de maîtrise. Faut croire que ces derniers sont prêt-es à tout gérer et sont les premier-es volontaires. Bref, cela n'augure rien de bon.

**La RATP se fait du blé sur le dos des salarié-es tout en dégradant la gestion administrative de la paie, de quoi se faire un max de \$\$\$.**

## 6 VSST, la RATP reçoit une mise en demeure de plus

Face aux nombreux cas de violences sexistes et sexuelles, et les multiples saisines de l'Inspection du Travail par votre syndicat SOLIDAIRES RATP, l'Inspection du Travail délivre à la Direction de la BU RSF, une mise en demeure.

Dans cette volonté de nier les faits, la RATP procède à un recours hiérarchique contre cette décision. Finalement, le 19 décembre 2024, la Direction Générale du Travail (DGT) valide cette dernière. Un joli trésor de guerre, fruit de longues procédures et de notre

détermination sans failles. Un travail sur la durée avec une stratégie claire.

Ainsi, après l'accompagnement de plusieurs victimes de harcèlement sexuel, dans des procédures individuelles, le syndicat SOLIDAIRES RATP attaque la RATP devant le Tribunal Judiciaire pour ses nombreux manquements. C'est ce travail que Médiapart a voulu mettre en avant dans son article.

**Soyez assuré-es, vous serez très vite informé-es des suites de cette lutte. Solidairement vôtre.**



## 7 Amiante Gabriel Péri Ligne 13

Des travaux débutent sur la Ligne 13, dans la nuit du 2 décembre et se poursuivent jusqu'au 8 décembre 2024.

La Commission dite « Club de Bridge » dépose un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent (DGI), le 7 janvier 2025. Et bien entendu, aucun agent sur le terrain n'en est informé. Par peur certainement qu'ils et elles exercent leur droit de retrait. D'ailleurs, ils ont fait tampon pour que justement les agents ne le fassent pas.

Le 15 janvier, un joli tract tout en couleur annonce la victoire, l'obtention d'une fiche d'exposition. Mais la réalité est tout autre. C'est

un autre élu, en central, qui dépose un DGI le 15 janvier et signe un accord avec la Direction pour une fiche d'exposition « accidentelle », ne donnant pas le droit à une visite médicale renforcée. De plus, il vise sur le DGI la période du 2 décembre au 17 décembre 2024. Quid de celle du 18 décembre au 12 janvier 2025.

Un mois d'exposition totale, c'est du grand art ! A MTS, c'est par une tirade dithyrambique en CSE que le Club de Bridge est remercié par la Direction. On se demande bien pourquoi.

## 8 Recueil préalable des explications

Les mesures disciplinaires du 1er Degré A, l'observation, le rappel à l'ordre ou l'avertissement, relèvent de l'article 149 du statut du personnel. Dans ce cas de figure, la Direction n'est pas obligée de déclencher la procédure disciplinaire, elle peut directement remettre la sanction à l'agent.

Cependant, elle doit au préalable respecter l'article 151 du statut « L'agent faisant l'objet d'une mesure disciplinaire du 1er degré doit en être informé : tout d'abord verbalement par un responsable hiérarchique qui lui indique alors le motif de la mesure envisagée et recueille ses explications ».

L'information et le recueil des explications préalablement à la

décision de l'avertissement constituent une garantie de fond dont le non-respect invalide la sanction.

Ainsi, dans l'affaire d'un agent de conduite, votre syndicat vient de faire annuler plusieurs avertissements liés à des dépassements de vitesse, pour non respect de l'article 151.

Connaître ses droits, c'est pouvoir les faire respecter.



**SOLIDAIRES RATP**

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

 @SolidairesRatp  
www.solidaires-grouperatp.org



**Ligne 14 :**

« Tolérance zéro » il paraît. Dans le cadre d'une enquête pour harcèlement sexuel, l'agresseur se trouve déplacé à la Permanence Général des réseaux. Ne serait-ce pas là une promotion ?

**Ligne 11 :**

Le 31 décembre, la Direction de la Ligne 11 envoie rouler une réserve supp, censée rouler le dernier, en lieu et place d'un syndicaliste collaborateur afin qu'il profite pépère, tout en touchant la prime de nuit. Un joli cadeau de réveillon. Tchiiii !

**Ligne 13 :**

Le trafic est interrompu le 27 janvier, entre Pleyel et Saint-Denis Université. Le PCC prétexte un accident voyageur auprès des agents, alors que ça tirait à de coups de fusils à la station SDU.

**Ligne 3 :**

Agression sexiste, agression homophobe, la Direction continue de promouvoir l'impunité et à contrario, réprime les contestataires.

**Solidaires**  
RATP